

Séance du 12 juin 2025

Date : 12/06/2025

Numéro : 31/2025

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 11

Absents excusés : 2

Absents non excusés : 6

Retard : 0

Pouvoirs : 1

Pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION

02/06/2025

DATE D’AFFICHAGE

16/06/2025

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le 13/06/2025

ID : 071-217101708-20250612-31_2025-DE



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

L’an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à Dix-neuf heures et zéro minute, Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY, Pascale PERIER, Florence GALVAING, Claudie JOBARD, Mrs José DE SOUSA, Daniel SUBIRANIN, Gérald NEVORET, Christophe JACQUEMARD.

Absents excusés : Mrs Guy CONON, Jean-François SIRANDRE.

Absents non excusés : Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL, Mickaël PAVAT, Patrick CHARLES, François MAUCHAND, Mme Manon JOLIVET,

Pouvoirs : Guy CONON a donné pouvoir à Gérald NEVORET

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

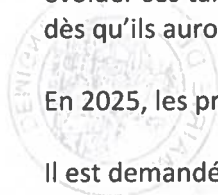
Enfance Jeunesse- tarifs extrascolaire et mercredi

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs de participation des familles pour l’ALSH ont été fixés par **délibération n°36/2022** en date du **7 novembre 2022**.

Pour tenir compte de l’augmentation des charges afférentes au fonctionnement de la structure et conformément à la convention entre la CAF et la commune qui précise que la collectivité est autorisée à faire évoluer ses tarifs dans la limite de l’inflation annuelle (référence INSEE), dès qu’ils auront atteints le plafond.

En 2025, les prix plafonds sont portés à 7,05€ et à 18,20€.

Il est demandé au conseil de fixer à compter du 1er septembre 2025, les tarifs de l’ALSH Extrascolaire comme suit :



Quotient familial	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Forfait semaine 5 jours avec repas	Forfait semaine 4 jours avec repas
Tranche 1 : 0 à 600	2,50€	4,30€	4,50€	7,05€	29,50€	25,00€
Tranche 2 : 601 à 811	3,30€	5,60€	5,60€	11,10€	48,00€	38,00€
Tranche 3 : 812 à 1000	4,60€	8,90€	8,90€	15,70€	66,00€	53,00€
Tranche 4 : > à 1000	6,10€	11,40€	11,40€	18,20€	80,00€	63,00€

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le 13/06/2025

ID : 071-217101708-20250612-31_2025-DE



Forfait 6€ sortie/transport pour les enfants non-inscrits à la semaine entière.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** à compter du 1^{er} septembre 2025, les tarifs de l'ALSH extrascolaire et mercredi comme indiqués ci-dessus.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

La Maire, Marie-Claire DILLY.